

5390-8-5 (ASPFC/GNLSJ)

Le 25 mai 2005

Liste de distribution

MODÈLE NATIONAL DES SERVICES À LA JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ MILITAIRE –
ÉVALUATION DES BESOINS DES JEUNES DE LA COMMUNAUTÉ

Référence : A. Annonce d'approbation du financement pour le modèle national des services à la jeunesse de la communauté militaire, 10 décembre 2004

B. Processus d'approbation du financement pour le modèle national des services à la jeunesse de la communauté militaire, 9 février 2005

1. Tel qu'il est mentionné dans les références, toutes les bases et escadres des FC où les PSP sont présents et où il existe un CRFM ont reçu 2 100 \$ en mars 2005 pour former un comité consultatif local pour les jeunes en vue d'évaluer les besoins des jeunes de la communauté. Bien que nous ayons exprimé dans les références notre intention d'envoyer à la fin mars 2005 les gabarits pour l'évaluation des besoins des jeunes de la communauté aux gestionnaires des PSP et aux présidents des conseils des CRFM, des problèmes administratifs ont retardé la diffusion de cette information jusqu'à maintenant.
2. L'équipe de projet nationale des services à la jeunesse est heureuse de présenter la trousse d'évaluation des besoins des jeunes de la communauté à l'intention de toutes les bases et escadres des FC où les PSP sont présents et où il existe un CRFM.
3. La trousse d'évaluation des besoins des jeunes de la communauté ci-jointe comprend trois outils. Le premier, le *Guide pour comprendre comment et pourquoi évaluer les besoins des jeunes de votre communauté*, offre des renseignements généraux et des conseils pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie la plus efficace d'évaluation des besoins des jeunes de la communauté. Le deuxième et le troisième outil consistent en des gabarits de sondages et de questions à l'intention des groupes de discussion. Tous les représentants des PSP et des CRFM sont invités à se servir des outils ci-joints pour coordonner le recueil des commentaires des jeunes de la communauté militaire des FC et des jeunes qui aimeraient entrer en contact avec ces derniers.
4. Bien que les représentants des PSP et des CRFM dans chaque communauté des FC peuvent mettre en œuvre une stratégie d'évaluation des besoins qui convient le mieux à leur communauté, ils doivent d'abord faire approuver tous les sondages (oraux et écrits) par le Directeur – Recherche et évaluation en ressources humaines (DRERH). Les documents ci-joints d'évaluation des besoins des jeunes de la communauté ont été approuvés par le DRERH. Les représentants des PSP et des CRFM peuvent choisir de personnaliser un outil d'évaluation des besoins au lieu d'utiliser les gabarits fournis. Dans ce dernier cas, ils doivent soumettre l'outil personnalisé au DRERH aux fins d'approbation.
5. Afin de faciliter le processus d'évaluation des besoins des jeunes de la communauté, les bases et escadres des FC où les PSP sont présents et où il existe un CRFM disposent d'une somme maximale de 1 000 \$ sur les 3 prochaines années financières (soit une partie des 2 100 \$ dont il est question dans les références). Parmi les frais remboursables dans le cadre du processus d'évaluation des besoins des jeunes de la communauté, on compte les suivants : activités des groupes de discussion de jeunes, activités de participation des jeunes, installations, nourriture, mesures incitatives, distribution des sondages et compilation des données.
6. L'établissement de l'horaire de la mise en œuvre de l'évaluation des besoins des jeunes de la

communauté dans chaque base et escadre des FC est à la discrétion des représentants des PSP et/ou des CRFM. Toutefois, les résultats de l'évaluation des besoins constituent le fondement de la demande de financement en vue de services à la jeunesse de chaque localité pour la première année de financement, soit l'AF 2005-2006. Tel qu'il est mentionné dans les références, toutes les demandes doivent être envoyées à l'équipe de projet nationale des services à la jeunesse avant la fin de septembre 2005. En vue de respecter cet échéance, nous vous recommandons d'entamer l'évaluation des besoins des jeunes de la communauté à la fin du printemps ou au début de l'été 2005. Pour ce qui est des localités qui ont déjà entrepris l'évaluation des besoins communautaires des jeunes de la communauté, en consultation avec l'équipe de projet nationale des services à la jeunesse, il n'est pas nécessaire d'en effectuer une deuxième ou de remplir les gabarits ci-joints.

7. J'aimerais prendre cette occasion pour vous remercier encore une fois de la patience que vous avez témoignée pendant la mise en œuvre du processus de financement. Nous sommes très reconnaissants de votre intérêt continu envers l'amélioration de l'accès aux programmes et services pour les jeunes de familles de militaires des FC.

8. Si votre personnel ou vous-même avez des questions, veuillez communiquer avec le soussigné, ou Alla Ivask, GSREPP de la DSFM au (613)992-9656, ou Laurie Ogilvie, GNLSJ, au (613) 995-7802.

Le vice-président exécutif des programmes de soutien du personnel
Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes,

// Original Signed By //

G.W. Pearson
Executive Vice President - Personnel Support Programs
Canadian Forces Personnel Support Agency

Liste de distribution

Externe

Action

Gestionnaires des PSP/O Serv Pers Ere
Présidents des conseils d'administration et des comités consultatifs des CRFM/C
Directeurs/directeurs exécutifs des CRFM/C

Information

Directeurs et coordonnateurs des loisirs communautaires des PSP
Coordonnateurs des services à la jeunesse des CRFM

Interne

Action

ASPFC/GNLSJ
ASPFC/CNLSJ
ASPFC/GSREPP de la DSFM
ASPFC/GSOR de la DSFM
ASPFC/GOR de la DSFM

Information

ASPFC/DRPSP
ASPFC/DSFM